

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 29 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

GUINDT Philippe
SIVEC Jean
REUTER Olivier

THILL Céline
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme
DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte

donne pouvoir à M. GUINDT Philippe
donne pouvoir à Mme THILL Céline

Madame Ingrid HOCHLEITNER secrétaire de mairie est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 892 Présentation du rapport annuel du CRAC (Compte Rendu d'Activités de la Collectivité) CCCE

Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs 2023

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 présentant le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'année 2023,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Considérant le rapport annuel d'activités de la CCCE 2023, ci-annexé, transmis le 07 octobre 2024,

Le rapport d'activités 2023 est présenté aux conseillers municipaux,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2023.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 09 décembre 2024
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été publié sur le
site internet de la mairie le
09/12/2024
Le Maire,